

Choisir une adresse électronique pertinente est une démarche fondamentale qui constituera une solide base pour vos activités sur le web.

Cet article vous livre des conseils pour garantir la stabilité et assurer le professionnalisme de vos échanges.

Qu'est-ce qu'une adresse électronique ?

Il est encore fréquent lorsque vous demandez l'adresse e-mail de l'un de vos nouveaux contacts que celui-ci vous communique une adresse de site internet.

La façon la plus simple de distinguer une adresse de courrier est de retenir que dans celle-ci se trouve obligatoirement le caractère @ (arobase, at ou 'a' commercial).

Nous verrons ci-dessous qu'une adresse est composée de deux parties : la partie située à gauche de @ est un identifiant que vous pouvez choisir pour autant qu'il ne soit pas déjà utilisé, la partie à droite de l'@ est appelée **le nom de domaine**. Idéalement, vous devriez pouvoir le choisir également, cela sera expliqué plus loin dans cet article.

Unicité de l'adresse électronique

Chaque individu possède une identité propre qui le distingue sans ambiguïté.

Rien de bien nouveau, d'accord ! Mais sur le web, y avez-vous déjà réfléchi ?

Qui n'a jamais changé, et pour certains à plusieurs reprises, d'adresse de courrier ?

N'est-ce pourtant pas ce qui représente votre identité dans le cyber-espace ?

Sur le net, il ne peut y avoir deux adresses de courrier identiques : autant choisir la bonne !

Le courrier électronique est et restera encore longtemps le moyen d'échanges privilégié sur le net, il constitue la pierre angulaire sur laquelle sera bâtie notre présence.

D'après une étude réalisée par Taylor Nelson Sofres IT/Telecoms (2000)¹ : les entreprises utilisent avant tout Internet pour l'envoi ou la réception de courrier électronique externe et interne. Cela représente 78% de l'utilisation de l'internet en France et 67% aux Etats-Unis.

¹ http://www.tns-sofres.com/etudes/telecoms/271000_nticpme.htm

Les adresses de courriel gratuites

Généralement, le fournisseur de service auprès duquel vous avez souscrit votre abonnement en vue de vous connecter à l'internet (également appelé provider) met à votre disposition une ou plusieurs adresses basées sur son nom de domaine.

D'autre part, certains sites offrent gratuitement une adresse de courrier moyennant certaines conditions et limitations (hotmail.com, yahoo.com ...). Encore une fois, vous ne pouvez choisir que la partie située à gauche de l'@ et toujours suivant la règle du «premier demandeur, premier servi». Ce qui peut amener à des adresses du type alain1564@hotmail.com .

Est-ce réellement l'objectif poursuivi ?

Et plus fondamentalement, une adresse est-elle réellement gratuite ?

Même si les coûts de gestion ne sont pas excessifs, surtout pour de grandes infrastructures, ils ne sont pas nuls et il est intéressant de se demander pourquoi ce service est offert.

Une rapide analyse permet d'en déduire deux raisons principales et elles ne sont pas philanthropiques :

- l'octroi d'une adresse liée à un nom de domaine permet de mettre en avant la société titulaire de ce nom et de bénéficier d'une publicité indirecte : vous citez ce nom de domaine lors de chaque échange de courrier
- si l'abonné utilise couramment le courrier électronique, il se rendra compte très rapidement qu'il n'est pas conseillé de changer d'adresse de courrier et risquera d'être fidélisé malgré lui à sa société de services

Plusieurs **inconvenients** sont liés à ce type d'adresse :

- vous n'affichez pas votre identité réelle ou du moins de façon peu convaincante;
- vous êtes tributaire d'un prestataire de services et celui-ci peut cesser son activité, fusionner avec un concurrent et changer de nom (et par conséquent de nom de domaine), décider de faire payer le service...
- des limitations techniques vous empêchent de profiter pleinement d'un service professionnel (taille des pièces jointes, espaces de stockage disponible, utilisation d'un logiciel de gestion de courrier...)
- votre adresse révèle un manque de professionnalisme et de prise en compte d'un média prédominant actuellement.

Faut-il pour autant bannir les adresses dites gratuites ?

Certainement pas.

Pourquoi ne pas profiter de cette situation pour définir une ou plusieurs adresses secondaires destinées à vos messages publicitaires ou inscriptions à des services divers (lettres de diffusion, interaction dans les forums de discussions, inscriptions à des groupes d'échanges...)?

Par ce moyen, vous pouvez donc éviter l'utilisation abusive (spam) de votre adresse principale et la réserver réellement aux finalités que vous lui destinez.

Une constante : éviter de changer d'adresse de courrier

Evitez de changer d'adresse de courrier, si pour un usage domestique, cela ne représente pas d'inconvénients majeurs vous aurez néanmoins constaté la perte de quelques messages et probablement essuyé les critiques de vos correspondants.

Si vous utilisez internet de façon intensive ou professionnelle, il faut au plus vite rechercher une solution stable et pertinente.

La solution : entre les deux !

Il s'agit d'un compromis entre la part acceptable des adresses gratuites et la création d'une adresse de courrier :

- qui vous identifie (ou votre société) unilatéralement;
- qui vous permet de disposer des services que vous déterminez;
- qui ne souffre ni de contraintes ni de restrictions.

Cette solution consiste à enregistrer un nom de domaine (la partie à droite de @) qui vous caractérise ou qui représente votre société. Lorsque vous serez titulaire de ce nom de domaine il vous sera loisible d'y associer autant d'identifiants (partie à gauche de @) que vous le souhaitez.

Vous pouvez tester gratuitement la disponibilité d'un nom de domaine sur webEffcience.com . Vous pourrez ensuite associer une panoplie de services adaptés à vos besoins à ce nom.

Oui, mais un nom de domaine, ce n'est pas gratuit ...

Effectivement mais ce n'est pas très coûteux ! Et la qualité de service mérite souvent un investissement réfléchi. A titre indicatif, le coût d'attribution d'un nom de domaine est généralement inférieur à 25 € par an.

Une attention particulière devra être apportée aux choix de votre nom de domaine : portée géographique, concurrence, marques et brevets, adéquation linguistique, orthographe, prononciation,... sont des paramètres critiques et parfois, plusieurs dénominations devront être réservées. L'acquisition (ou plutôt la location) de ces noms se réalise sur base annuelle et implique par conséquent une répétition des coûts comparable à une location.

Un dernier conseil : n'attendez pas, réservez le plus rapidement possible le nom de domaine qui vous convient, vous pourrez y associer d'autres services le moment venu.

En Belgique plus de 450.000 domaines² .be sont déjà réservés et les top level domains (.biz .com .net .org .us) totalisent plus de 55.000.000 enregistrements³, ceci restreindra très fortement votre choix.

² Source : <http://dns.be>

³ Source : <http://whois.org>